

## AEXALT



Décapant ciment non fumant recommandé pour l'élimination du ciment, du tartre, des sels minéraux et de l'oxydation métallique.

Permet le nettoyage des matériels de travaux publics, le décapage des sols en béton ou en ciment avant peinture, le dérouillage des pièces métalliques.

S'utilise dilué à raison de 1 à 10 % dans l'eau.

Appliquer par pulvérisation, aspersion ou trempé, à la brosse, au pinceau, au balai.

## Caractéristiques

## Références

Référence	contenance
6408073N	-
6415040N	5 l